

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
NORDEXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPALDe la Commune d'EMERCHICOURT
Séance du 11 décembre 2025Date de convocation :

4 décembre 2025

Date d'affichage :

4 décembre 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 12

Absents : 2

Exclus : 0

Etaient présents :

Mesdames BAFCOPS Marie-Catherine – CHOQUET Justine – COTREZ Sabrina – HERBIN Melody et SUM Michèle.
 Messieurs DAMS Gonzague – DE FILIPPI Lucas – DUFOUR Daniel – DUMONT Jean-Philippe – DUROSIER Albert – ROUSSEL Régis et SZATAN Michel.

Absents excusés ayant donné procuration :Absentes :

Mesdames BRZEZINSKI Régine et LONGEARD Ingrid.

L'an Deux Mil Vingt-cinq, le onze décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle Citoyenne sous la présidence de M. ROUSSEL Régis, Maire.

Monsieur DAMS Gonzague est nommé secrétaire de séance.

DELIBERATION N° : 2025/04/07

7.1 Décisions budgétaires

OBJET : Dépenses d'investissement – Autorisation de paiement avant adoption du BP 2026

Sur la proposition de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.1612-1, modifié par la Loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD),

Vu le Budget Primitif 2025 de la commune d'Emerchicourt voté lors de la séance du 27 mars 2025,
 Vu les décisions modificatives,

Vu le montant des dépenses d'investissement inscrites au Budget Primitif 2025 hors remboursement de la dette en capital, s'élevant à 161 339 €,

Considérant que certaines opérations doivent pouvoir être engagées avant le vote du Budget Primitif 2026,

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de 40 334 €,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

CHAPITRE	BP 2024 hors RAR	DM 1-2-3	Montant à prendre en compte	Crédits maximum ouverts par l'assemblée
21	162 212 €	- 873 €	161 339 €	40 334 €
CHAPITRE	ARTICLE	DESIGNATION		Crédits ouverts par l'assemblée
21	2116	Cimetière		3 896 €

21	212	Agencement Aménagement de terrains	5 050 €
21	2131	Bâtiments publics	3 186 €
21	2151	Réseaux de voirie	9 610 €
21	2157	Matériel et outillage technique	3 923 €
21	2158	Autres installations, matériels et outillages	7 413 €
21	2183	Matériel informatique	739 €
21	2188	Autres immobilisations corporelles	4 074 €
TOTAL			37 891 €

Les crédits ci-dessus seront inscrits au Budget Primitif 2026 lors de son adoption.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme

Le Maire

Régis ROUSSEL



Conformément aux articles R 421-1 à 5 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification (ou sa publication). Le Tribunal Administratif peut être saisis par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr. Le maire d'Emerchicourt peut également être saisi dans le même délai, d'un recours gracieux qui prolonge le délai de recours contentieux.